



Eric Golaz
Chargé de missions et
Délégué aux affaires
religieuses

Département de l'intérieur

Château cantonal
1014 Lausanne

1	2	3
23 SEP 2013		
cp:00		

Aux autorités et organismes
consultés selon liste annexée

Lausanne, le 18 septembre 2013

Nouvelle Loi vaudoise sur les amendes d'ordre (LVAO) - Consultation

Madame, Monsieur,

Le Département de l'intérieur a ouvert une consultation sur le projet législatif mentionné en titre.

L'enjeu de cette consultation peut se résumer en la mise à disposition des communes d'un nouvel outil en matière de « petit pénal ». En bref, avec ce texte législatif, la possibilité leur est donnée d'instaurer dans leur règlement de police des amendes d'ordre pour trois types d'infractions : violation des prescriptions en matière de déchets, petites incivilités, mendicité.

C'est en réponse à un postulat Marc-Olivier Buffat et sur la demande de communes que le présent projet a été établi. Il consiste à apporter une simplification de la procédure en matière de contraventions. A l'inverse, il ne traite en aucune façon des questions de fond liées aux infractions précitées.

Dès lors, nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de vos déterminations sur ce projet législatif d'ici au 4 novembre 2013, par courriel ou par courrier postal aux adresses ci-indiquées.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Département de l'intérieur


Eric Golaz
Chargé de missions

Annexes :

- Avant-projet
- Liste des autorités et organismes consultés